

# La Lettre

## européenne des Ardennes



N° 17 - Novembre 2020

## Frémissement médiatique ?

La réponse de l'Union européenne à l'épidémie de covid-19, le Pacte vert (alias Green deal), le plan de relance économique (alias Next generation EU), le discours sur l'État de l'Union 2020 (lire [page 2](#)), autant de marqueurs du nouvel élan européen dont nous avons rendu compte au fil des numéros dans *La Lettre européenne des Ardennes*.

Nos lecteurs fidèles, qui apprécient ces articles, s'étonnent de ne pas voir ces sujets traités plus souvent dans les médias français, presse écrite ou médias audiovisuels. Force est de constater qu'ils ont raison, même si un léger frémissement semble se faire sentir à mesure que l'Union européenne multiplie les initiatives remarquables, inespérées il y a encore quelques années.

Quelques quotidiens consacrent une rubrique à des questions européennes, des hebdomadaires traitent parfois (plus ou moins partiellement) d'un sujet européen d'actualité, certaines chaînes de télévision (Euronews, France 24, Arte notamment) font une place à l'action de l'UE. Mais dans leur vie quotidienne, les Français entendent encore peu parler de

ce qui se passe dans les institutions européennes, de ce que font leurs députés européens et leurs responsables politiques au niveau européen, de la manière dont vivent les citoyens des autres États de l'Union.

Plus regrettable : quand les médias ne sont pas muets sur les sujets européens, ils ont souvent tendance à les traiter de façon négative, réductrice, voire erronée, considérant que rien ne va assez vite, que les lobbies divers dirigent absolument tout, que fonctionnaires et députés ne font pas grand-chose, qu'il n'existe aucune solidarité entre États membres.

Est-ce dû à la tendance française habituelle au dénigrement comme mode de bien-pensance, à une utilisation de sujets européens pour régler des comptes politiques nationaux, ou plus simplement à un manque de travail sérieux sur l'actualité européenne par manque d'intérêt ou par simple facilité ?

Quoi qu'il en soit, il est temps d'ajouter à la liste des critères de qualité d'un média sa manière de rendre compte de ce qui se passe au niveau européen : le fait-il de manière régulière, objective, équilibrée, vivante ?



**Ursula von der Leyen**  
**Présidente de la Commission européenne**

Voici bientôt un an qu'Ursula von der Leyen, élue Présidente de la Commission européenne par le Parlement européen sur proposition du Conseil, a pris ses fonctions. Les initiatives et les actions de cette Commission 2019-2024 ont déjà été nombreuses et décisives, et il est temps de présenter sa Présidente.

C'est une gageure de résumer en quelques lignes [le parcours de cette européenne convaincue depuis l'enfance](#). D'origine allemande, née en 1958, elle a été élevée à Bruxelles, où son père était alors fonctionnaire européen, et elle a fréquenté l'École européenne de cette

ville. Polyglotte, elle a ensuite étudié l'économie (en Allemagne puis à Londres), puis la médecine à l'Université de Hanovre.

Après avoir exercé comme médecin en service de maternité, elle est devenue chercheuse en épidémiologie, médecine sociale et des systèmes de santé à Hanovre, après un passage par l'Université de Stanford en Californie.

[Engagée en politique depuis 1990](#), elle a été ministre des affaires sociales, de la condition féminine, de la famille et de la santé en Basse Saxe, puis ministre fédérale de la famille, des personnes âgées, de la condition féminine et de la jeunesse.

Élue en 2009 au Bundestag, l'Assemblée parlementaire allemande, elle est alors devenue ministre fédérale du travail et des affaires sociales, puis ministre de la défense.

Mariée, mère de 7 enfants, elle est renommée pour son sens de l'organisation et son énergie. Son expérience très large lui a permis d'agir en Allemagne aussi bien sur le blocage de la pédopornographie, en faveur du salaire parental, des crèches, du salaire minimum, que dans de graves crises géopolitiques (en Afghanistan, en Ukraine, au Mali).

Favorable à plus d'intégration européenne, elle a montré depuis son élection à la tête de la Commission sa détermination à rendre l'Union européenne plus forte. Son discours sur l'État de l'Union de septembre 2020 le montre ([lire page 2](#)).

Les citoyens de l'Union peuvent compter sur Ursula von der Leyen.



## Un discours sur l'État de l'Union volontariste et chaleureux

Lorsqu'un Président de la Commission européenne prononce son discours sur l'État de l'Union, c'est un évènement annuel attendu : en s'appuyant sur le bilan de l'année écoulée, il présente les grandes lignes des propositions de la Commission pour l'année à venir.

Instauré par le Traité de Lisbonne dans cette version annuelle (avant 2010, il avait lieu seulement tous les 5 ans), le discours est prononcé devant le Parlement européen en séance plénière, ce qui marque l'importance du contrôle démocratique de ce dernier sur la Commission.

Au moment où l'Union européenne, confrontée à de nombreux défis écologiques, économiques, sanitaires, sociaux, se relance avec volontarisme, le discours sur l'État de l'Union 2020 revêtait une importance toute particulière. Ce discours du 16 septembre 2020 fut un état des lieux lucide, une mise en valeur de la capacité de rebond de l'Union, et une vision enthousiaste et dynamique pour l'année à venir comme pour les suivantes. Une belle feuille de route pour l'ensemble des institutions de l'Union et pour les 27 États membres, que la présidente Ursula von der Leyen a appelé à travailler de concert, avec solidarité et responsabilité.

S'appuyant sur la réactivité dont a su faire preuve l'Union européenne face à l'épidémie de covid-19, à la fois sur le plan sanitaire puis sur le plan économique en s'engageant pour un plan de relance solidaire, Ursula von der Leyen a principalement mis l'accent sur [sept domaines d'action](#).

Avec l'énergie qui la caractérise, la Présidente considère qu'il faut saisir l'occasion que nous avons « de façonner le changement plutôt que de le subir suite à une catastrophe ou à un diktat venu d'ailleurs ».

**Renforcer l'Europe de la santé**, tirer les enseignements de la crise sanitaire pour améliorer l'état de préparation, la gestion des crises et la coopération entre États membres.

En particulier, en élargissant le rôle du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) (lire dans le [numéro 14](#) de mai 2020 page 1), en créant une Agence européenne de recherche et de développement biomédicaux, en réduisant la dépendance des chaînes d'approvisionnement, en assurant l'accès aux vaccins dans l'UE et dans le monde.

**Protéger les travailleurs**, leurs emplois, leurs revenus, leurs entreprises. Pour lutter contre le dumping social et afin que le travail paie, la Commis-

sion pousse à la mise en place d'un salaire minimum dans chacun des États membres. Afin d'assurer la stabilité des entreprises, l'Union utilisera les instruments communs mis en place lors de la crise sanitaire pour compléter les stabilisateurs budgétaires nationaux.

La Commission aidera à renforcer l'union des marchés des capitaux et l'union bancaire, à maintenir la confiance dans l'euro, et à lever les derniers obstacles au marché unique.

**Rendre le Pacte vert encore plus ambitieux** que lors de sa présentation en décembre 2019 (lire dans le [numéro 12](#) de février 2020 page 2). La Commission propose de porter l'objectif de réduction des émissions de CO2 pour 2030 à au moins 55% au lieu de 40%, et d'être le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050.

Autres propositions : faire progresser la finance verte en levant 30% des 750 milliards du plan de relance Next generation EU sous forme d'obligations vertes, créer des vallées européennes de l'hydrogène vert (pour moderniser les industries, les véhicules, et redonner vie à des zones rurales), déclencher une vague de rénovation des bâtiments, etc.

**Bâtir une Europe numérique modèle**, qui mette le numérique à la portée de tous les citoyens de l'UE, sans devoir s'aligner sur d'autres acteurs qui imposent leurs normes. Il s'agit pour cela de protéger les données à caractère personnel, d'assurer le respect de la vie privée et de la liberté d'expression, de créer le cloud européen, les superordinateurs, de développer une intelligence artificielle bien régulée, d'accroître la cyber-sécurité. Il est prévu d'investir 20% de Next generation EU dans le numérique, et des pôles numériques sont prêts à se développer dans de nombreux États membres.

**Intervenir à l'international** en renforçant la coopération tout en protégeant les États de l'Union quand cela est nécessaire. La Commission souhaite continuer à réagir à la situation internationale en constituant des partenariats équitables et des coalitions ambitieuses quand cela est possible, mais en défendant une mondialisation juste. Les conclusions du Conseil européen des 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2020, qui a porté notamment sur les relations extérieures, s'inscrivent dans cette perspective (a).

**Gérer solidairement la question de la migration.** Comme détaillé à la [page 6](#) de ce numéro, le Pacte migration et asile, proposé par la Commission depuis ce discours sur l'État de l'Union, vise à bâtir de nouvelles règles communes pour relever le défi de la migration, en agissant de manière solidaire et ordonnée, en relation avec les pays d'origine des migrants.

**Lutter contre le racisme, la haine et les discriminations**, ce qui est aujourd'hui particulièrement nécessaire. La Commission déclare qu'elle désignera son premier coordinateur en matière de lutte contre le racisme, agira en faveur de l'éducation et en s'attaquant aux préjugés à l'encontre de tous les ci-

a - [Lors de ce Conseil européen](#), il a été question : des tensions en Méditerranée occidentale (défense de la Grèce et de Chypre face à l'attitude de la Turquie sur le plateau continental, et volonté de mettre en place un programme politique constructif UE-Turquie) ; de la Biélorussie (mesures restrictives suite à la dernière élection présidentielle, et soutien économique à la Biélorussie démocratique) ; des relations avec la Chine suite au récent sommet UE-Chine (nécessité de rééquilibrer les relations commerciales, maintien de l'objectif d'un accord global sur les investissements, reconnaissance des avancées chinoises sur le climat, préoccupation concernant les droits de l'homme) ; du conflit en cours dans le Haut-Karabakh (soutien au groupe de Minsk de l'OSCE (États-Unis, France et Russie)) ; et de l'empoisonnement d'Alexei Navalny (incitation de la Russie à coopérer à l'enquête internationale indépendante).

toyens, avec notamment une stratégie de défense des droits des LGBTIQI.

La dernière phrase du Discours sur l'État de l'Union 2020 concerne non seulement les députés européens présents, mais aussi chacun de nous citoyen européen :

*« L'avenir sera ce que nous en ferons. Et l'Europe sera ce que nous voulons qu'elle soit. Cessons donc de la rabaisser. Et travaillons pour la construire. Pour la rendre forte. Et pour bâtir le monde dans lequel nous voulons vivre. Vive l'Europe ! »*

### Un programme ambitieux pour 2021

Pour accompagner ce discours, la Présidente de la Commission a adressé au Président de Parlement et à la Chancelière allemande (qui assure pour 6 mois la Présidence tournante de l'Union) [sa lettre d'intention](#).

Ce document décrit précisément les projets de la Commission pour l'année à venir, c'est-à-dire pour 2021. Ainsi sont classées par thématiques, les propositions (plus d'une quarantaine) de directives (nouvelles ou modifiant d'anciennes), de règlements, de révision de règles anciennes (au besoin en les simplifiant), de plans d'actions, d'établissement de normes, qui vont être mises sur la table durant cette année 2021 pour examen par le Parlement et le Conseil européen.

Cela va de la révision de la directive sur les énergies renouvelables à la stratégie sur les droits de l'enfant, en passant par la directive sur les violences sexistes, celle sur la redevance numérique, celle sur la gouvernance d'entreprise durable, la norme sur les obligations vertes, le règlement sur les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre lié à l'utilisation des terres et à leur affectation, etc.

Un programme à parcourir pour comprendre à quoi va s'atteler l'Union européenne pendant les mois qui viennent. Le tout étant coordonné, impulsé, mis en œuvre par la Commission européenne.

Pour toute information et pour recevoir régulièrement *La Lettre européenne des Ardennes*, contacter Wandrille Minart (président)

[mef08ardennes@gmail.com](mailto:mef08ardennes@gmail.com)

## Ressources propres : ça avance !



Deux étapes importantes ont été franchies dans la mise au point du futur système de ressources

propres de l'Union européenne : le Conseil puis le Parlement ont fait avancer, avec diligence et détermination, le projet de texte (il s'agit d'une Décision, car ne relevant ni d'une Directive, ni d'un Règlement) pour assurer la relance post-pandémie et surtout la solidité future de l'UE.

**Ressources actuelles.** Comme explicité dans [le numéro spécial](#) élections européennes 2019 de *La Lettre* (pages 13 à 16 : "Budget de l'UE : gare aux idées fausses"), les revenus de l'Union sont pour le moment composés : de contributions des États membres, selon un taux uniforme, en fonction du revenu national brut de chaque État ; de droits de douane sur les importations en provenance de pays hors UE ; de recettes provenant de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) : d'un pourcentage prélevé sur l'assiette de la TVA de chaque État membre ; et d'autres recettes (impôts versés par le personnel de l'UE, contributions de pays tiers pour la participation à certains programmes européens, amendes infligées aux entreprises qui enfreignent les règles de concurrence).

**Propositions pour l'avenir.** La Décision du Conseil sur le futur système des ressources propres de l'Union européenne, qui servira de base juridique permettant à la Commission d'emprunter pour financer le plan de relance et qui assurera les futurs revenus de l'UE, [a été amendée le 16 septembre par le Parlement](#).

Il ressort du texte actuellement modifié (et qui reste à adopter par le Conseil) les propositions suivantes pour constituer de nouvelles ressources propres :

- une taxe sur les emballages plastiques non recyclés (à partir de janvier 2021) ;
- de revenus tirés du système d'échange de quotas d'émissions de CO<sub>2</sub> (à partir de janvier 2021) ;
- une taxe sur les services numériques (à partir de 2023) (à noter que [la mobilisation européenne sur ce point avance rapidement](#) en dépit de l'opposition des États-Unis d'Amérique) ;
- un nouveau mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (à partir de 2023) ;
- une taxe sur les transactions financières (à partir de 2024) ;
- la mise en place d'une assiette commune pour l'impôt payé par les sociétés au sein de l'UE (à partir de 2026).

Ces nouvelles ressources proposées devraient garantir le respect des priorités de l'Union (notamment le Pacte vert et la transition numérique).

La co-rapporteur du texte au Parlement (Valérie Hayer du groupe centriste Renew Europe) [résume ainsi le projet](#) : « (...) garantir que la dette soit remboursée par les géants de la technologie, les fraudeurs fiscaux, les grands pollueurs (...) et tous ceux qui tirent profit de notre marché unique mais ne contribuent pas de façon équitable à notre prospérité et à la protection de notre planète ».

Les discussions prochaines au sein du Conseil européen seront sans doute toniques, parfois sur des ajustements (tels la taxe sur le kilo de déchets plastiques non recyclés : le Conseil avait proposé 0,80 euro et le Parlement demande 2 euros), mais surtout sur le point des rabais accordés traditionnellement à certains États membres sur leur contribution au budget européen et que le Parlement propose de supprimer définitivement ([amendement 25](#)).

À suivre !

### Plan européen de relance : le planning

Dans [le numéro 16](#) de septembre 2020, nous avons détaillé le contenu du plan de relance européen Next generation EU adopté le 21 juillet par le Conseil européen.

Ce plan de relance étant adossé au budget européen pluriannuel, [les travaux sur les deux dossiers se poursuivent](#), en particulier concernant [les futures ressources propres de l'Union](#) (lire ci-contre), qui permettront, entre autres, le remboursement de l'emprunt commun européen.

Principales étapes :

- **septembre-octobre 2020** : allers et retours entre Parlement européen et Conseil européen pour adopter une proposition sur le budget pluriannuel et les ressources propres ;
- **à partir du 15 octobre 2020** : présentation par les États membres de leurs plans de relance nationaux à la Commission européenne (vérification du respect des critères pour bénéficier du plan européen de relance) ;
- **au plus tard le 31 décembre 2020** : validation du plan européen de relance par les Parlements nationaux (y compris les futures ressources propres entrant dans le budget) ; puis vote du Parlement européen sur le budget pluriannuel ;
- **1<sup>er</sup> janvier 2021** : entrée en vigueur de la nouvelle taxe sur les déchets plastiques non recyclés, première nouvelle ressource propre ;
- **mi 2021 et jusqu'à 2022** : versement de 70 % du montant du plan européen de relance aux États membres pour financer les plans nationaux ;
- **2023** : versement des 30 % restant du plan européen de relance ;
- **2028** : début du remboursement par l'Union européenne des intérêts de l'emprunt ayant financé le plan de relance ;
- **2058** : fin du remboursement du capital de l'emprunt (qui aura donc été étalé sur 30 ans).

## Matières premières rares



Le plan d'action de la Commission européenne pour renforcer la résilience de l'Union relative aux matières premières dites "critiques" a été [rendu public le 3 septembre 2020](#). Il apporte de précieuses informations : d'une part la liste de ces matières actuellement nécessaires à notre écosystème industriel, et d'autre part 10 propositions d'actions concrètes pour les utiliser avec parcimonie et en assurer l'approvisionnement.

Du tungstène, qui fait vibrer les téléphones, au gallium utilisé dans les diodes de certaines lampes, en passant par les platinoïdes des piles à hydrogène, le cobalt de certaines batteries, le caoutchouc des pneumatiques, etc., 20 matières sont recensées comme critiques parce que rares. Un tableau [en fin de document](#) les énumère, ainsi que les pays producteurs, l'utilisation de chaque matière et le degré de dépendance de l'UE pour son approvisionnement.

Les principales actions proposées au Parlement et au Conseil par la Commission sont : l'utilisation circulaire des ressources (conception d'objets plus durables, augmentation du recyclage), la meilleure exploitation des gisements intra-européens, l'optimisation des chaînes de valeurs (extraction, traitement, recyclage, raffinage, etc.), et la diversification des pays extérieurs fournisseurs (avec des partenariats responsables dans les domaines sociaux et environnementaux (a)).

De quoi faire réfléchir sérieusement à l'usage que nous faisons des objets dits du quotidien : écrans plats, pneus, réfrigérateurs, smartphones, etc.

a - Un [règlement européen](#) et un [guide de l'OCDE](#) relatifs au devoir de diligence dans l'importation de minerais venant de zones de conflit ou à risque, existent déjà. Les règles seront renforcées dans le cadre d'un prochain règlement européen sur les batteries.

## Tunnels ferroviaires : bravo les voisins !



Après de longues années de travaux de percement puis d'aménagement, [le tunnel du Ceneri dans les Alpes suisses](#) a été inauguré le 4 septembre 2020. Cet ouvrage, long de 15 kilomètres, complète la liaison qui permet d'aller de Rotterdam à Gênes par voie ferroviaire. Il pourra accueillir jusqu'à [170 trains de marchandises et 180 trains de voyageurs par jour](#).

Ainsi des tonnes de marchandises ne circuleront plus sur les routes transalpines très encombrées, pour peu que les entreprises jouent le jeu du transport par le rail. Et les voyageurs bénéficieront de liaisons plus fréquentes entre le nord et le sud de l'Europe, avec en Italie certains temps de trajet raccourcis. L'impact environnemental positif d'un tel ouvrage est d'autant plus important que le tunnel a été percé à basse altitude (329 mètres), ce qui permet aux trains de consommer moins d'énergie pour le franchir que s'il était situé plus haut (b).

Bravo les Suisses ! Et merci pour cette contribution à la mobilité durable en Europe.

**Autre nouvelle européenne intéressante dans le domaine ferroviaire** : lors du Conseil des ministres européens des transports du 21 septembre 2020, [la relance du réseau](#)

b- L'histoire de cet ouvrage suisse est exemplaire : les citoyens du pays ont voté en faveur de sa construction en 1992, par référendum (appelé "votation" en Suisse). Ils ont également approuvé en 1994 l'"[Initiative des Alpes](#)" qui demande le transfert de la route au rail des marchandises franchissant la Suisse, ce qui a renforcé la nécessité de se doter de tunnels appropriés. Quant [au financement de cet ouvrage](#) très sophistiqué du Ceneri, il a été assuré en partie par les redevances payées par les camions poids lourds traversant la Suisse.

[Trans-Europe-Express d'ici 2025](#) a été discutée (avec des trains de jour comme de nuit). Les défis économiques sont importants et les alliances entre entreprises à consolider. Mais l'actuelle présidence allemande de l'Union pousse l'initiative.

Par ailleurs, le gouvernement suédois a annoncé le 23 juillet 2020 que les trains de nuit reliant la Suède et la Belgique rouleront dès 2022. De grands parcours européens en vue, sans la pollution liée au transport automobile.

## Soutien à la culture



L'action de l'Union européenne dans le domaine de la culture passe souvent inaperçue. Un moyen de s'en faire une idée est de lire (en anglais) [le rapport 2019 sur le programme Europe Créative](#), seul programme européen dédié spécifiquement à la culture (même si les fonds structurels européens (FEDER, FSE et autres) apportent parfois aussi des aides dans le domaine culturel). Ce rapport, publié le 2 septembre 2020 par la Commission, permet de découvrir la politique européenne dans les nombreux secteurs concernés.

[Les limites de l'intervention de l'UE sont claires](#). L'article 5 du Traité sur l'Union européenne précise qu'elle « respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen ». Et l'article 6 du Traité sur le fonctionnement de l'UE reconnaît à celle-ci une compétence en matière de culture seulement pour « appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres ».

Le rapport sur Europe Créative 2019 fait apparaître des actions en faveur de la musique, du cinéma, de la télévision, du théâtre, mais aussi de l'édition, du patrimoine, au travers d'un soutien à la création, à la mobilité des artistes, à leur collaboration, à la numérisation, à la traduction, à la promotion et à la protection des œuvres, etc. On note aussi des actions culturelles en faveur de l'égalité

té femmes-hommes et de l'environnement, et un engagement concret pour le rayonnement de la création française à l'international.

On apprend ainsi que l'Union a financé entre autres 25% de la production cinématographique européenne de l'année, a cofinancé 75 festivals, 44 séries télévisées, des travaux sur la stratégie d'exportation de la musique européenne, mais aussi la recherche de solutions pour diminuer l'impact environnemental des manifestations culturelles, la participation de personnes ayant des difficultés d'apprentissage à des performances théâtrales, des festivals de poésie, l'exposition immersive sur Pompéi ou encore la protection des cimetières juifs en Europe.

D'autres actions sont plus connues : [les capitales européennes de la culture](#) (actuellement Rijeka en Croatie et Galway en Irlande pour l'année 2020, avec prolongement jusqu'en avril 2021 en raison de l'épidémie de covid-19) et les [Journées européennes du patrimoine](#) (qui ont eu lieu cette année en France les 19 et 20 septembre 2020).

Oui, l'Union européenne soutient la création et la valorisation du patrimoine.

## Pacte migration et asile



Après une longue phase de consultations, la Commission européenne a proposé une refonte de la politique migratoire de l'Union. La proposition de [Pacte migration et asile](#), qui cherche à instaurer de nouvelles règles communes, a été rendue publique le 23 septembre 2020.

[Les nombreux documents](#) fournis à l'appui de cette proposition, y compris [les plus pédagogiques](#) (celui-ci en anglais) n'ont-ils pas suffi aux médias pour qu'ils donnent une idée exacte et suffisamment complète de la proposition.

Voici les grandes lignes de cette proposition de pacte, de façon à ce

que chacun puisse se faire son idée.

Deux principes, solidarité et responsabilité, et quatre grands piliers :

- [surveillance renforcée des frontières extérieures de l'UE](#) : contrôles sanitaires et de sécurité, base commune d'enregistrement (Eurodac), moyens supplémentaires pour l'agence Frontex ;

- [traitement accéléré des demandes de migrants peu susceptibles d'obtenir l'asile](#) afin d'éviter des mois voire des années d'errements ;

- [meilleur traitement de la demande d'asile avec remplacement du règlement de Dublin](#) : le pays responsable de la demande d'asile pourra être celui où le migrant a un frère ou une sœur, celui dans lequel il a travaillé ou celui qui lui a déjà délivré un visa. Il pourra aussi être tenu compte de l'intérêt d'un mineur isolé, des diplômés, etc. En dehors de ces cas, ce sera le pays de première arrivée qui traitera la demande ;

- [mécanisme de solidarité](#) : chaque État membre devra agir. Il pourra soit accueillir des migrants, soit prendre en charge, notamment financièrement, leur retour dans leur pays d'origine quand ils ne sont pas éligibles à l'asile, soit participer au soutien opérationnel en finançant par exemple la construction de centres d'hébergement.

Toujours selon la proposition de la Commission, les migrants secourus en mer devront être débarqués et suivre les procédures d'accueil, les ONG impliquées dans les opérations de secours ne devront pas être poursuivies, la lutte contre les réseaux de passeurs sera intensifiée, les voies légales d'accès devront être renforcées et les mécanismes de réadmission appliqués en coopération avec les pays tiers.

Le Pacte migration et asile est en cours d'examen au Parlement européen et au Conseil européen. Les discussions sont vives entre ceux qui le trouvent trop favorable aux migrants ([par exemple](#) des États membres comme l'Autriche, la Pologne ou la Hongrie), et ceux qui pensent le contraire ([par exemple](#) certains députés de la Commission des libertés du Parlement). À suivre.

**Prochain numéro en janvier 2021**

## Et aussi

### Premier lancement européen de petits satellites.

Le 3 septembre 2020 a eu lieu [le premier lancement dit "partagé"](#) de la fusée européenne Vega d'Arianespace depuis la base de Kourou en Guyane. "Partagé" parce qu'il s'agit d'un lancement de nombreux nano ou microsatsellites lors d'un même vol : en l'occurrence [53 satellites au total](#), pour 21 clients issus de 13 pays différents. Une possibilité d'accès à l'espace pour des satellites plus légers, moins coûteux, bien adaptés à des missions de recherche, notamment environnementale. Un succès prometteur.

### Escadron franco-allemand de transport tactique.

La première pierre de [l'escadron franco-allemand d'Evreux](#) a été posée le 17 septembre par les ministres de la défense des deux pays. Cette unité, qui sera opérationnelle en 2021 et en pleine capacité en 2024, regroupera pilotes, mécaniciens et aviateurs français et allemands, et disposera de 10 avions Super Hercules multi-rôles permettant notamment le ravitaillement en vol d'hélicoptères. La base d'Evreux sera en outre dotée à terme d'un centre de formation avec simulateur et d'un centre d'instruction. Pour un accueil optimal des personnels allemands, [la mairie d'Evreux a prévu des cours d'anglais et d'allemand](#) pour ses agents et pour les commerçants de la ville. Belle attention tout à fait européenne.

### Bien-être animal.

Lors d'une réunion informelle du Conseil des ministres de l'agriculture du 1<sup>er</sup> septembre 2020, [l'initiative de la ministre fédérale allemande](#) en faveur d'un label de bien-être animal européen unique a été largement soutenue par ses collègues. Le 19 juin dernier, le Parlement européen a voté à une très large majorité la [création d'une commission d'enquête sur le bien-être des animaux lors de leur transport](#) (dans l'Union et en dehors). Cette action des députés s'ajoute à leurs [nombreuses autres prises de position](#) sur le commerce illégal des animaux de compagnie, le trafic d'espèces sauvages, etc. Par ailleurs [une initiative citoyenne européenne sur l'interdiction de l'utilisation des cages](#) (pour poules mais aussi canards, lapins, truies, etc.) vient d'être validée : elle a recueilli 1 397 113 signatures. La Commission va devoir y apporter une réponse. Ça bouge !